



VENTE D'ACTIF

La Ville de Forestville désire se départir de biens excédentaires ou d'équipements municipaux usagés dans la liste ci-jointe.

TRANSMISSION ET OUVERTURE DES OFFRES

- Les offres devront parvenir avant **11 h** le **12 décembre 2024** sur le formulaire prévu à cette fin, sous enveloppe scellée à l'hôtel-de-Ville de Forestville. L'enveloppe doit porter la mention « Vente d'actifs » et être expédiée à l'adresse suivante :

Madame Dominique Tremblay
« Vente d'actifs »
Directrice générale
Ville de Forestville
1, 2e avenue
Forestville (Québec) GOT 1E0

- Le formulaire est disponible à l'hôtel de ville et sur le site Internet (www.forestville.ca/vente-actif).

EXAMENS DES ACTIFS

- Aucun renseignement ne vous sera soumis par téléphone, les personnes intéressées peuvent examiner les actifs entre **13 h** à **16 h** le **10 décembre 2024** au garage municipal situé au coin de la 9^e Rue et de la Route Maritime.

PRIX DE DÉPART

- Si un prix de départ est indiqué, l'offre doit alors être **égal** ou **supérieur** à ce prix de départ.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

- La Ville se réserve le droit de refuser les offres insatisfaisantes, et ce, selon la valeur qu'elle aura estimée.
- Tous les biens sont vendus tel quels, **sans aucune garantie légale**, aux risques et périls de l'acheteur.
- Les taxes seront ajoutées lors du paiement.
- Le paiement devra se faire à l'hôtel de ville, puisque le reçu servira à la récupération du matériel.

RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL

- Le matériel devra obligatoirement être récupéré entre **13 h** et **16 h** le **16 décembre 2024**. La personne devra présenter le reçu et elle devra procéder elle-même au transport du matériel









Dominique Tremblay
Directrice générale

Nom : _____

Téléphone ou cellulaire : _____ où l'on peut vous rejoindre en tout temps.

Courriel : _____

- **Tout le matériel est vendu sans aucune garantie**, aux risques et périls de l'acheteur.
- Les offres doivent porter un **prix égal** ou **supérieur** au prix de départ indiqué. Les taxes seront ajoutées lors du paiement.
- Les offres devront parvenir à la Ville de Forestville, au 1, 2^e Avenue, avant **11 h le 12 décembre 2024** sur cette formule, et seront analysées dans l'après-midi.
- Aucun renseignement ne vous sera soumis par téléphone, les personnes intéressées peuvent examiner les actifs entre **13 h à 16 h le 10 décembre 2024** au garage municipal situé au coin de la 9^e Rue et de la Route Maritime.
- La personne, ayant offert le plus haut montant pour le matériel, sera appelée entre **8 h et 16 h le 13 décembre 2024**.
- Le paiement devra se faire à l'hôtel de ville avant d'aller chercher le matériel, puisque le reçu servira à la récupération de celui-ci. Le matériel devra obligatoirement être récupéré entre 13 h et 16 h le **16 décembre 2024**.

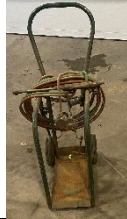





Lot	Description	Quantité	Prix départ	Photo	Votre prix
1	Débroussailleuse « Beaver Teck » 72 " (environ 40 h d'utilisation) avec kit de couteau		8 000 \$		
2	Gratte 45'	1	1 500 \$		
3	Buts de hockey	2			
4	Perceuse à colonne	1			
5	Caisse enregistreuse	1			
6	Colonnes de son	4			
7	Abri 6x6	1			
8	Bornes d'incendie (Vendue à l'unité)				

Nom : _____

Téléphone ou cellulaire : _____ où l'on peut vous rejoindre en tout temps.

Courriel : _____

- **Tout le matériel est vendu sans aucune garantie**, aux risques et périls de l'acheteur.
- Les offres doivent porter un **prix égal** ou **supérieur** au prix de départ indiqué. Les taxes seront ajoutées lors du paiement.
- Les offres devront parvenir à la Ville de Forestville, au 1, 2^e Avenue, avant **12 h le 22 janvier 2024** sur cette formule, et seront analysées dans l'après-midi.
- La personne, ayant offert le plus haut montant pour le matériel, sera appelée entre **8 h et 16 h le 23 janvier 2024**.
- Le paiement devra se faire à l'hôtel de ville avant d'aller chercher le matériel, puisque le reçu servira à la récupération de celui-ci. Le matériel devra obligatoirement être récupéré entre 13 h et 16 h le **24 janvier 2024**.

9	Ensemble pour chalumeau	1			
10	Bancs de bar (Vendu à l'unité)	4			
11	Classeur en mélamine gris	1			
12	Plafonniers	2			
13	Plaque solaire (Vendue à l'unité)	20			
14	Classeur à 4 tiroirs	1			

 Dominique Tremblay
 Directrice générale